



## FNB indiciel de crédits carbone mondiaux TD

### Une occasion de placement unique

#### En bref :

- Le FNB indiciel de crédits carbone mondiaux TD (symbole : TCBN, ou le « Fonds ») suit le rendement de l'indice Solactive Global Carbon Credit TR CAD Hedged (l'« indice ») qui mesure le rendement du capital investi des crédits d'émissions de carbone mondiaux plafonnés
- Le Fonds vise à reproduire un indice de crédit de carbone et est conçu pour les investisseurs à moyen et à long terme qui souhaitent participer financièrement à l'économie de transition énergétique et atténuer les répercussions négatives de la hausse des prix du carbone sur leur portefeuille de placement
- Le Fonds offrira d'abord une exposition aux crédits carbone qui se négocient dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE), ainsi qu'à d'autres systèmes mondiaux d'échange de quotas d'émission à mesure que ces marchés arriveront à maturité

#### Q : Pourquoi Gestion de Placements TD Inc. (GPTD) procède-t-elle au lancement de ce Fonds?

Alors que les investisseurs cherchent de plus en plus à atténuer les risques climatiques au sein de leurs portefeuilles, le FNB indiciel de crédits carbone mondiaux TD (TCBN) offre aux investisseurs une occasion de placement unique qui tire parti de la hausse du prix du carbone, ce qui devrait se produire avec la prolifération des programmes de tarification du carbone et la transition intrinsèque des marchés depuis des combustibles fossiles émetteurs de carbone traditionnels vers des sources d'énergie plus durables. Le marché des crédits carbone est rapidement devenu l'un des plus dynamiques au monde et devrait continuer de croître.

Grâce au TCBN, les investisseurs peuvent obtenir une exposition à une catégorie d'actif alternative qui a démontré une corrélation historiquement faible avec les catégories d'actif traditionnelles, comme les titres à revenu fixe (-0,215), les actions (0,182), le pétrole (0,311) et l'or (-0,158)<sup>1</sup>, ce qui permet une diversification potentielle du portefeuille et un potentiel de croissance.

# Placement

<sup>1</sup> Source : Bloomberg Finance L.P., au 31 décembre 2021. Le tableau présente l'analyse de la corrélation des 10 dernières années à l'aide de données de rendement mensuel.

## **Q : Quelle est l'approche de placement du Fonds?**

À l'heure actuelle, le TCBN cherche à reproduire le rendement de l'indice Solactive Global Carbon Credit RT couvert en \$ CA, un indice calculé par Solactive AG qui a l'intention de suivre les prix des marchés mondiaux de répartition des émissions de carbone qui sont accessibles au moyen de contrats à terme. Les contrats à terme liés à la valeur des crédits carbone ou des quotas carbone sont appelés contrats à terme sur crédits carbone. Le TCBN investit directement dans des contrats à terme de crédits carbone et (ou) utilise des swaps pour obtenir une exposition économique aux crédits carbone.

Le TCBN obtiendra d'abord une exposition aux crédits carbone qui se négocient dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQE-UE) et qui, à l'avenir, pourraient fournir une exposition fondée sur les crédits carbone qui se négocient dans le cadre d'autres systèmes d'échange de quotas d'émission mondiaux (SEQE) à mesure qu'ils se développent et offrent suffisamment de liquidités pour être inclus dans l'indice. Le TCBN n'a pas l'intention d'utiliser un levier financier, mais pourrait le faire au besoin en fonction de sa stratégie de couverture de change.

## **Q : Quels sont les frais de gestion du Fonds?**

Avec un RFG de 0,65 %, le TCBN affiche actuellement des frais de gestion parmi les plus bas en Amérique du Nord pour cette catégorie d'actif.

## **Q : Quel est le degré de risque du Fonds?**

Le Fonds est actuellement coté à risque élevé en fonction de la volatilité de l'actif sous-jacent.

## **Q : Qui devrait investir dans le Fonds?**

Le Fonds est conçu pour les investisseurs qui ont un horizon de placement à moyen ou à long terme, qui sont à l'aise avec une certaine volatilité à court terme et qui souhaitent participer financièrement à l'économie de transition énergétique tout en cherchant à atténuer les effets négatifs de la hausse des prix du carbone au sein de leur portefeuille au moyen d'une exposition à des **crédits carbone** > cotés en bourse.

## **Q : Le Fonds prévoit-il couvrir les risques de change?**

Oui, le Fonds suit un indice qui couvre l'exposition aux devises en dollars canadiens sur un mois au moyen de contrats de change à terme.

## **Q : Quel est le meilleur moment pour négocier des actions du TCBN?**

Les actions du TCBN seront cotées à la TSX et pourront se négocier pendant les heures normales de bourse (de 9 h 30 à 16 h HE) sur divers marchés canadiens, chaque jour de bourse au Canada. Toutefois, il est important de comprendre où les titres sous-jacents se négocieront et à quel moment. Le TCBN fournira initialement une exposition aux contrats à terme sur quotas de l'Union européenne (QUE) dans le cadre du SEQE-UE qui se négocient à l'Intercontinental Exchange (« ICE »).

Les contrats à terme sur QUE sont habituellement négociés sur ICE de 2 h à 12 h HE. Par conséquent, le TCBN sera plus liquide lorsque le temps de négociation des deux marchés se chevauchera de 9 h 30 à 12 h HE. Les investisseurs pourront toujours négocier des actions du TCBN de 12 h à 16 h HE, mais comme le marché sous-jacent sera fermé, l'écart entre les cours acheteur et vendeur pourrait s'élargir pendant ces heures.

## Q : Quelle est l'importance du marché mondial des crédits carbone?

En 2021, les **systèmes d'échanges de quotas d'émission** > étaient en place dans 38 pays, couvrant plus de 40 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Les trois principaux marchés du SEQE à l'échelle mondiale sont le SEQE de l'UE, celui de la Californie/Québec, et celui des États de l'Est des États-Unis (RGGI). De plus, le marché des crédits carbone a connu une croissance incroyable des volumes d'opérations et des prix du carbone, la taille actuelle du marché étant de 851 milliards de dollars américains<sup>2</sup>.

## Q : Qu'est-ce que la tarification du carbone?

La tarification du carbone permet de prendre en compte les coûts externes des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et de gaz à effet de serre (GES) et de les relier à leur source au moyen d'une charge. L'établissement d'un prix pour ces émissions modifie fondamentalement les incitatifs économiques en rendant la pollution plus coûteuse.

À mesure que le **coût du carbone** > augmente, les émetteurs reçoivent un signal clair leur indiquant qu'ils doivent prendre des décisions opérationnelles et d'investissement pour réduire leurs émissions. La tarification du carbone est généralement considérée comme un outil efficace et efficace pour réduire les émissions de GES.

Il y a deux principales façons pour les gouvernements d'établir une telle tarification :

- Système d'échange de quotas d'émission (SEQE) > — communément appelé « système de plafonnement et d'échange »;
- Taxe sur le carbone — Imposition directe des émetteurs de CO<sub>2</sub> et d'autres GES

Le TCBN investit dans des marchés participant à des systèmes de plafonnement et d'échange.

## Q : Qu'est-ce qu'un crédit carbone?

Un crédit carbone est un permis ou un certificat négociable émis par un organisme de réglementation qui permet au titulaire d'émettre du CO<sub>2</sub> ou d'autres GES. Un crédit carbone représente habituellement le droit d'émettre une tonne de CO<sub>2</sub> ou de GES – il peut également être considéré comme un quota. Les crédits carbone sont devenus une importante catégorie d'actif alternative, car les chefs de file mondiaux ont cherché un moyen efficace et favorable pour le marché de réduire les émissions de carbone.

## Q : Qu'est-ce qu'un système d'échange de quotas d'émissions (« SEQE »)?

Dans un système d'échange de quotas d'émission – communément appelé système de plafonnement

et d'échange –, une entité gouvernementale établit un objectif stratégique de réduction des émissions dans son territoire en établissant un organisme de réglementation qui fixe des cibles annuelles pour les grandes sociétés émettrices de carbone.

L'un des avantages du SEQE est qu'il permet au marché de déterminer le prix du carbone, plutôt qu'une taxe qui est connue à l'avance et qui peut être budgétée. Le prix du carbone dépendra de l'offre et de la demande, et l'offre devrait diminuer au fil du temps. Dans le cas du marché des QUE dans le cadre du SEQE-UE, d'importantes amendes sont également imposées si les entreprises émettent plus de carbone qu'elles n'en ont le droit et, en plus de l'amende, elles doivent tout de même acheter des crédits, ce qui maintient une demande élevée.

<sup>2</sup> Source : Refinitiv, entreprise du London Stock Exchange Group (groupe LSE). « Carbon Markets Year in Review 2021. »

## **Q : Pourquoi un SEQE s'appelle-t-il également un système de plafonnement et d'échange?**

Le SEQE fonctionne selon le principe du plafonnement et de l'échange. Dans le cadre d'un SEQE, les organismes de réglementation plafonnent l'offre totale de droits d'émission de carbone que peuvent émettre les participants. Le plafond est réduit au fil du temps pour s'assurer que les émissions diminuent, habituellement en fonction des cibles d'émissions. Pour couvrir leurs émissions de carbone, les participants doivent échanger suffisamment de crédits (de quotas) carbone pour couvrir leurs émissions ou s'exposer à de lourdes amendes. Une entreprise (participante) réglementée en vertu du SEQE d'une région peut obtenir des crédits carbone de l'organisme de réglementation, acheter des crédits sur un marché secondaire ou réduire ses émissions de carbone. Si une entreprise dispose d'un surplus de crédits carbone, ceux-ci peuvent être détenus pour utilisation future ou négociés sur le marché secondaire au cours du marché.

## **Q : Quelles sont les sociétés qui font habituellement l'objet d'un SEQE?**

Voici certaines des sociétés et des secteurs d'activité qui font à l'heure actuelle l'objet d'une surveillance au moyen d'un système de plafonnement et d'échange :

- Combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel
- Centrales électriques et services publics
- Secteur manufacturier
- Aviation
- Pâtes et papier
- Agriculture
- Transport

## **Q : Pourquoi le TCBN se concentre-t-il uniquement sur le SEQE de l'Union européenne?**

Le SEQE de l'UE est la pierre angulaire de la politique de l'Union européenne pour lutter contre le changement climatique et un outil clé pour réduire les émissions dans les secteurs réglementés. Il s'agit du premier grand marché du carbone au monde et il demeure le plus important – à l'heure actuelle, 77 % des volumes d'opérations mondiales de crédits carbone proviennent du marché des QUE. À l'heure actuelle, le TCBN se concentre uniquement sur le marché des QUE, car il offre suffisamment de liquidités pour être inclus dans l'indice. À l'avenir, Solactive procédera à un examen semestriel des autres systèmes de plafonnement et d'échange à l'échelle mondiale pour éventuellement inclure ces marchés dans l'indice en fonction de la liquidité et de la transparence.

## **Q : Les crédits carbone et les compensations carbone sont-ils identiques?**

Non. Les crédits carbone représentent un permis ou le droit d'émettre une quantité déterminée de CO<sub>2</sub> ou de GES par crédit, tandis que les compensations carbone font généralement référence à une réduction des émissions de GES ou à une augmentation du stockage de carbone utilisée pour compenser les GES émis. Par exemple, si une entreprise émet une tonne de CO<sub>2</sub>, elle plante un nombre suffisant d'arbres qui, selon les estimations, compenseront une tonne de CO<sub>2</sub>. Ce qui est préoccupant, c'est que ces programmes de compensation ne sont généralement pas réglementés et, surtout, qu'il n'y a aucune limite à la quantité de carbone pouvant être émise.

L'avantage des crédits carbone par rapport aux compensations carbone est que, dans les systèmes de plafonnement et d'échange, l'offre de crédits carbone diminue habituellement chaque année, ce qui limite la quantité totale d'émissions de carbone autorisées.

## Q : Qu'est-ce qui détermine le prix des crédits carbone?

L'offre et la demande de crédits de carbone, comme pour d'autres titres, constituent le principal facteur qui influence le cours du marché. Ce qui est intéressant à propos des crédits de carbone, en particulier dans le cadre des quotas de l'Union européenne (QUE), c'est que l'offre devrait diminuer chaque année pour aider à atteindre les cibles d'émissions de carbone. Si nous supposons que la demande reste relativement constante et que l'offre diminue, cette situation pourrait favoriser une hausse du cours des crédits de carbone.

Offre	Demande
Plafond des émissions autorisées	Prix de l'énergie
Compensation carbone	Activités commerciales
Élimination des émissions fondée sur la technologie	Innovation et technologie
Crédits reportés des périodes précédentes	Conditions météorologiques

## Q : Quel est le coût de la non-conformité aux exigences en matière de crédit carbone?

Après chaque période de conformité – habituellement un an –, les sociétés réglementées doivent remettre suffisamment de crédits carbone pour compenser leurs émissions. Les entreprises qui ne sont pas en mesure de compenser leurs émissions sont passibles d'importantes amendes : dans l'UE, ces amendes s'élèvent actuellement à 100 € la tonne, en plus de l'annulation du montant équivalent des quotas manquants. À la fin de 2021, le SEQUE-UE se négociait à environ 75 € la tonne.

## Q : Pourquoi le TCBN n'est-il pas considéré comme un placement lié aux facteurs ESG?

Bien que les crédits carbone aient pour objectif d'encourager la réduction des émissions de carbone dans chaque territoire de compétence respectif, un placement dans des contrats à terme sur crédits carbone est généralement considéré comme un point de vue sur le potentiel d'appréciation du prix des crédits carbone au fil du temps, puisque les crédits carbone détenus dans le FNB ne sont pas retirés, mais plutôt transférés par le TCBN dans son placement dans des crédits de l'année en cours vers les crédits de l'année suivante.

Le TCBN investit entièrement dans un seul produit de base qui n'a aucun aspect environnemental, social ou de gouvernance. La négociation de contrats à terme de crédits carbone ne se traduit pas à elle seule par une réduction physique des émissions de carbone. En même temps, on peut penser que les investissements dans des contrats à terme pourraient avoir une incidence sur le prix en vigueur des crédits carbone, ce qui pourrait dissuader les entreprises qui pourraient devoir acheter des crédits pour couvrir les émissions supérieures à leurs émissions attribuées. Par conséquent, malgré certains résultats potentiellement positifs d'un placement dans des crédits carbone sur les émissions de carbone et l'objectif des crédits carbone de façon générale, le TCBN n'est pas considéré comme un fonds ESG.

# crédit carbone

## Q : Qui sont les gestionnaires de portefeuille du Fonds?

Le gestionnaire de portefeuille principal est Michael Craig et le cogestionnaire de portefeuille est Hussein Allidina.



### **Michael Craig, CFA**

Directeur général et chef, équipe de Répartition des actifs et Produits dérivés, Gestion de Placements TD Inc.

M. Craig est chef de l'équipe Répartition des actifs et Produits dérivés. Il est gestionnaire de portefeuille pour toutes les solutions de fonds de fonds au sein de la société. Il a déjà été gestionnaire de portefeuille dans une société de gestion d'actifs alternatifs, où il était responsable des mandats à revenu fixe sans contraintes. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Colombie-Britannique et d'une maîtrise ès arts de l'Université Simon Fraser. Il est également membre du Comité de répartition des actifs de Gestion de patrimoine TD.

**Retour à la TD : 2015 | Début de carrière : 2000**



### **Hussein Allidina, CFA**

Directeur général et chef, Produits de base, Gestion de Placements TD Inc.

À titre de chef, Produits de base, M. Allidina dirige les stratégies liées aux produits de base et à l'inflation au sein de l'équipe de répartition des actifs et fournit une expertise pour répondre aux préoccupations liées aux marchés des produits de base. Il possède une vaste expérience dans le domaine des produits de base, ayant été le directeur responsable des mandats liés aux produits de base à valeur ajoutée et aux produits de base sensibles à l'inflation pour une importante caisse de retraite canadienne, et chef mondial de la recherche sur les produits de base dans une grande banque d'investissement mondiale. M. Allidina est titulaire d'un baccalauréat avec distinction en économie de l'Université Western Ontario.

**Début à la TD : 2021 | Début de carrière : 2002**

# TCBN

Suivez Gestion de Placements TD



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de Placements TD Inc. aux fins d'information seulement. Ils proviennent de sources jugées fiables. Les graphiques et les tableaux sont utilisés uniquement à des fins d'illustration et ne reflètent pas les valeurs ou les rendements futurs des placements. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Les placements dans des fonds négociés en bourse (FNB) peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus et l'aperçu du FNB avant d'investir. Les FNB ne sont pas garantis; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Comme les parts de FNB sont achetées et vendues sur une bourse au cours du marché, les frais de courtage en réduiront le rendement. Les FNB TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. Le FNB indiciel de crédits carbone mondiaux TD (le « FNB TD ») n'est pas parrainé, promu, vendu ni soutenu d'aucune façon par Solactive AG qui, par ailleurs, n'offre aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'indice Solactive Global Carbon Credit Index (CA NTR) (« l'indice »), de la marque de commerce de l'indice ou du cours de l'indice, en tout temps ou à tout autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG prend toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que l'indice est calculé correctement. Peu importe ses obligations envers GPTD, Solactive AG n'a aucune obligation de souligner les erreurs dans les indices aux tiers, y compris notamment les investisseurs ou les intermédiaires financiers du FNB TD. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni la concession de licences à l'égard de l'indice ou de toute marque de commerce associée à l'indice aux fins d'utilisation relativement au FNB TD ne constitue une recommandation par Solactive AG d'investir des fonds dans le FNB TD, et ne représente d'aucune façon une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout placement dans le FNB TD. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives qui sont de nature prévisionnelle et pouvant comprendre des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « croire », « estimer » ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions et des projections à propos de facteurs généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers, et le contexte économique général; on suppose que les lois et règlements applicables en matière de fiscalité ou autres ne feront l'objet d'aucune modification et qu'aucune catastrophe ne surviendra. Les prévisions et projections relatives aux événements futurs sont intrinsèquement assujetties aux risques et aux incertitudes, qui sont parfois imprévisibles; par conséquent, elles peuvent se révéler fausses. Les déclarations prospectives ne garantissent pas les résultats futurs. Les événements réels peuvent différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Un certain nombre de facteurs importants, y compris ceux énumérés plus haut, peuvent contribuer à de tels écarts. Vous ne devriez pas vous fier aux déclarations prospectives. Gestion de Placements TD Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion. <sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou de ses filiales.